



Le Comité de Citoyens Deux-Montagnes  
Citizen's Committee of Two Mountains

Deux-Montagnes, le 18 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre de l'environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque est  
302 étage  
Québec (Qc) G1R 5V7

Objet : Projet de mine et d'usine Niocan – Enquête du BAPE

Monsieur le Ministre,

En décembre dernier, je participais à une séance d'information à Oka pour l'enquête du BAPE portant sur les effets sur les eaux de surface et souterraines engendrés par l'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka par la compagnie Niocan.

Je me permets ici de vous évoquer notre rencontre du 28 janvier 2004 à Québec à vos bureaux. Messieurs Carl Dufour et Charles Antoine Drolet de l'UQCN étaient également présents. Je vous remettais un document du Comité des Citoyens de Deux-Montagnes sur le projet Niocan et je vous faisais part de nos préoccupations. Le 10 février je faisais suivre une lettre résumant ces préoccupations qui ne se résumaient pas uniquement à la problématique de l'eau, nos préoccupations étaient globales. Mais votre ministère semble aujourd'hui considérer que seul le mandat actuel du BAPE soit nécessaire pour déterminer si oui ou non un certificat d'autorisation sera émis à la compagnie Niocan. Monsieur le Ministre, comment concevoir que le concept de développement durable ne mérite pas d'être appliqué dans le présent dossier? Comment réagir à cette approche bureaucratique et étroite qui ne peut répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs? Quelle audace avez-vous de faire la promotion du développement durable tout en ignorant l'urgence d'adopter une approche globale, intégrée et transparente qui évalue les problématiques environnementales, sociales et économiques liées à ce projet minier?

Voici un survol des 14 principes proposés dans votre plan de développement durable que nous avons mis en perspective avec le projet minier Niocan.

*Principe 1 SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE*

*Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.*

Quelles études ont évaluées rigoureusement les risques potentiels sur la santé des citoyens ? Je rappelle ici qu'une CPE et une école secondaire sont à moins de 1 km. Les petits poumons de nos enfants feront-ils partie des milieux récepteurs importants des polluants reliés à l'activité de la mine et de l'usine de niobium. Comment la santé des plus vulnérables sera affectée puisqu'ils seront exposés à des poussières fines et sèches reconnues comme pouvant affecter la santé de manière importante comme par exemple causer l'asthme les maladies du cœur et des poumons (incluant le cancer du poumon) ?

*Principe 2 ÉQUITÉ SOCIALE*

*Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, compte tenu des besoins des personnes concernées.*

Qui a besoin d'une mine à Oka si ce n'est que les propriétaires et actionnaires ? Cette exploitation minière ne profitera pas à la majorité des citoyens de la région. L'activité minière profitera à une minorité qui garnira son porte feuille au détriment des simples citoyens risquant de voir leur qualité de vie et leur santé se détériorer.

*Principe 3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT*

*Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.*

En concentration élevée, les polluants atmosphériques agissent directement sur les plantes et causent des dommages de manière aiguë ou chronique, c'est connu. Notre lettre du 10 février 2004 le mentionne, le parc d'Oka est un des principaux milieux récepteurs des poussières et produits chimiques produits par l'activité minière et la transformation du minerai. Quelles études importantes ont été réalisées pour prévenir un appauvrissement de la biodiversité du parc d'Oka, des espèces menacées ou susceptibles de l'être ?

*Principe 4 EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE*

*L'économie du Québec doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social de même que respectueuse de l'environnement.*

A-t-on une évaluation de l'effet de l'activité minière sur l'industrie agro-touristique ? Qu'elle évaluation sérieuse existe sur les effets de la mine sur ce secteur d'économie ? Comment le consommateur réagira-t-il face aux produits locaux poussant à proximité d'une mine et d'une usine de niobium ?

*Principe 5 PARTICIPATION ET ENGAGEMENT*

*Le développement durable repose sur l'engagement de tous. La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.*

Les citoyens de la MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes ont tentés de faire valoir comment la mine et l'usine de niobium ne correspondait pas du tout à leur projet de société. Il n'y a pas d'acceptation sociale, en fait la voix des citoyens et ceux des autochtones de Kanésatake est ignorée. Un référendum en 2000 a eu lieu dans la petite municipalité d'Oka et 62% des citoyens rejetaient le projet.

*Principe 6 ACCÈS AU SAVOIR*

*Les mesures favorisant l'éducation et l'accès à l'information doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.*

Depuis 2002, le CC2M s'est engagé dans bien des dossiers au Parc National d'Oka. Nous sommes très inquiets. Oléoducs et aqueducs se sont rajoutés aux gazoducs et bassins de décantations dans le parc .... beau parc de conservation ! Comment garantir aux milliers de jeunes d'aujourd'hui et de demain qu'ils pourront témoigner de la grande biodiversité du parc d'Oka? Seront-ils condamnés à témoigner plutôt du massacre généré par l'énormité de la sottise humaine ?

*Principe 7 PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL*

*Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux et de paysages, est source d'identité, de fierté et de solidarité. Il transmet les traditions, les coutumes, les valeurs et les savoirs d'une société de génération en génération et sa conservation favorise l'économie des ressources. Il importe de procéder à son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des éléments de rareté et de fragilité qui le caractérisent.*

Comment peut-on parler de préserver le patrimoine extraordinaire d'Oka et de ses paysages lorsqu'on veut y implanter sur un des plus hauts sommets 6 grandes cheminées atteignant jusqu'à 40 mètres de hauteur?

*Principe 8 PRÉVENTION*

*En présence d'un risque connu, des actions de prévention et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.*

Dans le cas qui nous concerne ici, nous sommes en présence de risques potentiels connus et la meilleure prévention est de dire NON à l'implantation de la mine. Coût ? 0\$.

*Principe 9 PRÉCAUTION*

*Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.*

Pour le principe 9 et les suivants se référer à la lettre du 10 février 2004 du CC2M et au document remis au ministre de l'environnement. Tout y est. (Annexe 1 et 2)

*Principe 10 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ*

*Principe 11 RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES*

*Principe 12 PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES*

*Principe 13 POLLUEUR - UTILISATEUR - PAYEUR*

*Principe 14 PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE*

Monsieur le ministre, nous refusons de faire partie de ce processus étroit. Ce dossier nécessite une approche globale. Si votre ministère prend une décision suite à l'enquête actuelle du BAPE, que nous considérons cosmétique, vous êtes en contradiction avec votre plan de développement durable. L'émission d'une autorisation à la compagnie serait diamétralement opposée à votre discours, au droit du citoyen à un environnement sain, voir même à la démocratie.

Toutes ces raisons et préoccupations, parmi plusieurs autres, monsieur le ministre, justifient pleinement notre position et refus de participer à l'enquête actuelle. Nous appuyons la demande du Comité des Citoyens d'Oka et de l'organisme Eau secours. Nous vous demandons que le projet de mine et d'usine de niobium à Oka fasse l'objet d'une évaluation

globale approfondie conformément aux principes de développement durable ou simplement que le processus démocratique soit respecté. C'est notre devoir et notre droit de l'exiger, vous avez ce pouvoir, nous vous demandons de l'exercer. Ceci, en parfaite conformité avec votre mandat.

Marie Martine Bédard, présidente  
Comité des citoyens de Deux-Montagnes

p.j.

-A1-

Lettre datée du 18 janvier 2005 par le CC2M

-A2-

Lettre datée du 10 février 2004 par le CC2M

-A3-

Document préparé par Marie Martine Bédard du CC2M sur le dossier Niocan et le parc d'Oka, janvier 2004

-A4-

Lettre d'Eau Secours datée du 15 janvier 2005

-A5-

Lettre du Comité de citoyens d'Oka datée du 1er décembre 2004

**c.c.**

**M. Joseph Zayed**, *président de l'enquête du BAPE dans le dossier Niocan ;*

**M. Sam Hamad**, *Ministre des Ressources naturelles, de la faune et des Parcs du Québec*

**M. Philippe Couillard**, *Ministre de la Santé et des Services Sociaux*

**M. Jean-Marc Fournier**, *Ministre des Affaires municipales, du sport et des loisirs*

**M. Jacques Chagnon**, *Ministre de la Sécurité Publique du Québec*

**M. Pierre Corbeil**, *Ministre délégué à la forêt, à la faune et aux Parcs*

**L'honorable Stéphane Dion**, *Ministre Environnement Canada*

**L'honorable Geoff Regan**, *Ministre de Pêches et Océans Canada*

**M. John Chouinard**, *directeur, Direction de la Conservation et de la Protection, Pêches et Océans Canada (Québec)*

**M. Gordon Walsh**, *directeur, Direction de la gestion de l'habitat du poisson, Pêches et Océans Canada (Québec)*

**Mme Hélène Robert**, *députée de Deux-Montagnes*

**Mme Denise Beaudoin**, *députée de Mirabel*

**M. Mario Laframboise**, *député comté Argenteuil/Mirabel, Bloc Québécois*

**M. Gilles A. Perron**, *député comté Deux-Montagnes, Bloc Québécois*

**M. Pierre-Benoît Forget**, *maire, ville de Deux-Montagnes*

**M. Carl Dufour**, *Biol. M. Sc., chargé de projet en biodiversité, UQCN*

**M. Charles Antoine Drolet**, *président de la commission sur la biodiversité, UQCN*

**M. Harvey Mead**, *président, UQCN*

**M. John O'Driscoll**, *président, Société pour la nature et les parcs du Canada*

**M. Dominique Newman**, *avocat, Stratégies énergétiques*

**M. Michel Gauthier**, *président, Fondation rivières*

**M. Alain Saladius**, *Fondation Rivières*

**M.-Tommy Montpetit**, *Sauvons nos boisés et milieux humides & Centre d'information sur l'environnement de Longueuil*  
**M. Serge Bernier**, *Club des ornithologues de l'Outaouais*  
**M. Yves Gauthier**, *Comité de l'environnement de Chicoutimi*  
**M. David Rodrigue**, *Coordonnateur de l'atlas des amphibiens reptiles du Québec et Société de l'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent*  
**M. Martin Drapeau**, *Enviro Mille-Îles*  
**M. Pierre Trudel**, *Fédération Québécoise du Canot et du Kayak*  
**M. Frédéric Coursol**, *Flora Quebeca*  
**M. Steven Guilbeault**, *Greenpeace Montréal*  
**M. André Belisle**, *président, AQLPA*  
**M. Benoit Girouard**, *Union paysanne*  
**M. André Bouthillier**, *président, Eau Secours*  
**M. John Burcombe**, *Mouvement au Courant*  
**Mme France Dumesnil**, *Union Saint-Laurent, Grands Lacs*  
**Coalition Québec-vert-Kyoto**  
**Mme Joan Kayek**, *Mines Alertes Canada*  
**Les amis de la montagne de Saint-Joseph-du-Lac**  
**Le cercle des jeunes naturalistes**  
**M. Louis-Gilles Francoeur**, *journaliste, Le Devoir*  
**M. Charles Côté**, *journaliste, La Presse*  
**M. Richard Massicotte**, *journaliste, Société Radio-Canada*  
**M. Rémi Binette**, *journaliste, Le journal L'Éveil*  
**Mme Brigitte Blais**, *éditrice, Le Porte-Voix*  
**Mme Debby Parkes**, *journaliste, The Gazette*  
**M. Éric Duchemin**, *rédacteur en chef, Franc Vert*  
**Mme Lyne Pagé**, *journaliste, Radio-Canada*  
**Mme Marie-France Bazzo**, *animatrice Indicatif Présent, Radio-Canada*  
**M. René Homier-Roy**, *animateur « C'est bien meilleur le matin », Radio-Canada*  
**M. Joël Le Bigot**, *animateur Samedi et Rien d'autre, Radio-Canada*  
**Benoit Dutrisac & Richard Martineau**, *animateurs Les Francs Tireurs, Tele-Québec*  
**M. Jean-René Dufort**, *animateur « Infoman », Radio-Canada*  
**M. Errol Duchaine**, *animateur « La semaine verte », Radio-Canada*  
**Mme Dominique Poirier**, *animatrice « Le téléjournal/Le point », Radio-Canada*  
**M. Pierre Bruno**, *animateur « Le TVA 18 heures », TVA*  
**Mme Esther Bégin**, *journaliste/lectrice, LCN*  
**M. Bernard Drainville**, *animateur « La part des choses », RDI Radio-Canada*  
**M. Michel Désaultels**, *animateur « Désaultels », Radio-Canada*  
**M. Pierre Maisonneuve**, *animateur « Maisonneuve en direct », Radio-Canada*  
**M. Yanick Villedieu**, *animateur et journaliste « Les années lumières », Radio-Canada*  
**Mme Isabelle Vachon**, *animatrice « Le grand Journal », TQS*  
**M. Jean-Luc Mongrain**, *animateur « Le grand Journal », TQS*  
**M. Hubert Reeves**  
**M. Pierre Lauzon**, *Comité des Citoyens d'Oka*  
**M. James Gabriel**, *chef du conseil de bande, Kanasatake*  
**Mme Linda Besner**, *Comité des Citoyens de Pointe Calumet*  
**M. Stéphan Tremblay**, *porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et jeunesse*  
**M. Bruno-Pierre Carrier**, *Parti Vert du Québec*  
**M. Michel Leboeuf**, *rédacteur en chef, Québec Oiseaux*  
**M. Robert Brisson**  
**Mme Denise Proulx**  
**Mme Fatima Rocchia**  
**Mme Monique Dorion**